



Catégorie B, la rançon de la Gloire...

Mercredi 22 février 2023 se tenait à la DAP une réunion multilatérale avec l'ensemble des organisations professionnelles représentatives pour évoquer plusieurs sujets qui font partie du projet de loi de programmation et d'orientation de la justice. Réunion plutôt très attendue au lendemain d'une annonce historique par le garde des Sceaux à l'ENAP pour notre profession. Néanmoins, le staff national a fait le choix de digérer ces informations ô combien importantes mais néanmoins sujettes à controverse avant de s'exprimer avec l'honnêteté et la franchise qui lui tient à cœur. Il ne suffit pas d'un petit clin d'œil en déplacement pour nous éblouir et les initiés comprendront malheureusement.....

Si la **CGT Pénitentiaire** se satisfait de l'annonce faite par le garde des Sceaux sur le passage en catégorie B (niveau baccalauréat) pour le recrutement des personnels de surveillance, il n'en demeure pas moins que des ombres viennent noircir ce tableau. Si depuis 2002, nous sommes historiquement les seuls et les premiers à avoir compris la nécessité de valoriser le statut du personnel de surveillance à la vue des enjeux de notre profession, nous savions déjà et malheureusement que notre administration de tutelle s'orienterait vers un mode de recrutement, celui de la contractualisation qui délaisse le fait de la seule notion de statut d'emploi. Le message du gouvernement est assez simple : « Continuons donc dans la modernisation de la fonction publique avec en filigrane une capitalisation indirecte des fonctions et des missions pour mieux faire du surveillant adjoint un « sous-surveillant », un surveillant « bis » comme si on en croit les critiques du dernier volet sera un « bide ». Mais voilà, après avoir poussé pour l'obtention du graal, que devons-nous faire ?

En effet, 2 sujets qui ont de quoi alerté. En effet, pour pallier aux difficultés de recrutement au sein de l'administration pénitentiaire et mener à bien nos missions régaliennes par de la complémentarité, voici ce qui est proposé : **la réserve pénitentiaire et le recrutement par la voie contractuelle de surveillants adjoints.**

Sur la réserve pénitentiaire, on croit rêver... Alors que des milliers de fonctionnaires à l'appel de l'ensemble des syndicats se mobilisent contre le projet de réforme des retraites depuis le 19 janvier dernier qui prévoit l'allongement de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, notre administration, soutenue par notre ministre de tutelle, s'évertue à attirer des personnels retraités. Pour ce faire, la réserve sera disponible pour **TOUS** les corps de l'administration pénitentiaire, sera possible jusqu'à 67 ans, les missions évolueront et l'indemnité passera de 105 à 120 €.

En procédant ainsi, la pénibilité de notre métier ne serait-il pas en sursis ?

Sur l'ouverture de la contractualisation de notre métier, c'est purement une attaque du statut du fonctionnaire voulue par la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Notre ministère répond une fois de plus à la commande gouvernementale. Si **la CGT Pénitentiaire** revendiquait la catégorie B, c'est justement pour faire évoluer nos métiers mais également pour permettre une attractivité de notre profession et faciliter notre recrutement pour exercer nos missions sereinement. **En 20 ans**, la situation s'est dégradée et donne raison à notre organisation syndicale d'où cet acquis qui vient consolider nos revendications. Le constat de la DAP est sans appel aujourd'hui. La DAP nous explique que :

- sur les 3 derniers concours, 770 emplois n'ont pas été pourvus ;
- en 2023, ce sont 600 départs à la retraite qui sont programmés ;
- pour permettre le programme des 15 000 places de prison à l'horizon 2027, il faudra 6 600 surveillants.

Voici ce qu'elle envisage pour les surveillants adjoints :

- Recrutement

- avoir entre 18 et 30 ans ;
- être apte physiquement et psychologiquement ;
- seront recrutés LOCALEMENT si les postes issus de la campagne de mobilité et des sorties ENAP sont restés vacants pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois ;
- sur les 3 derniers concours, 770 emplois n'ont pas été pourvus ;
- en 2023, ce sont 600 départs à la retraite qui sont programmés ;
- pour permettre le programme des 15 000 places de prison à l'horizon 2027, il faudra 6 600 surveillants.

- Missions concernées

- Binôme en détention ;
- Opérations de fouille sectorielle ou de cellule ;
- Garde des murs ;
- Écoutes téléphoniques ;
- Surveillance vidéo ;
- Accueil familles ;
- Surveillance parloirs ;
- Conduite de véhicule ;
- Soutien aux greffes pénitentiaires.

La CGT Pénitentiaire ne comprend pas cette volonté de contractualisation qui au regard des annonces faites par la DAP ne seront pas sans conséquence sur le fonctionnement de nos établissements et particulièrement dans les organisations de service (service 12/13 heures avec alternance poste détention et poste protégé, pauses méridiennes, service de nuit, week-end, etc...). Nous ne sommes pas dupes. La DAP a beau évoqué un soutien aux personnels titulaires, il n'en sera rien tellement c'est grossier.

Pire encore, les règles de gestion de la mobilité (merci la loi de transformation publique !!!) permettront une gestion, à la petite cuillère, de stratégies d'emploi bien loin de la réalité du terrain, voire entachée d'irrégularités en termes de justice sociale et surtout maîtrisée par les DISP avec toutes les disparités que cela comprend. Effectivement, comment ne pas transposer des dispositions statutaires sur des établissements plébiscités en allouant des crédits avec des contrats précaires Le choix sera vite fait... Le statut d'emploi se verra offrir des postes peu demandés pour laisser des contractuels se voir récompenser avec des primes de fidélisation, qui n'attire pas ou très peu. Finalement, ni prime de fidélisation, une affectation favorable pour un contrat moins couteux et des lauréats au concours qui se verront affectés sur des postes moins recommandables. Et ne parlons pas des retraites Allons-nous boire le calice jusqu'à la lie ???

Si le recrutement de contractuels se fera à l'issue des campagnes de mobilité et des sorties ENAP, c'est que l'Administration veut combler des postes de titulaires et non pas en soutien des agents titulaires. C'est donc une vraie fumisterie !!!

Que dire également de ces contractuels qui exerceront un métier difficile avec les risques encourus pour un SMIC !!! **La CGT Pénitentiaire** s'est battue pour obtenir la fusion des grades de surveillant et brigadier car les personnels exerçaient les mêmes missions et là, on ferait machine arrière avec un agent titulaire et un agent contractuel qui seraient côte à côte dans la gestion de la détention...le binôme a bon dos, rappelons quand même que cette même théorie appliquée aux fonctionnaires de police est passée de 2 titulaires pour 1 adjoint à 2 adjoints pour un titulaire...

Quelle sera la prochaine étape ? La privatisation ? Les postes protégés seront-ils occupés par des entreprises privées ? Les miradors par des robots ?

L'Administration Pénitentiaire est-elle en train de se perdre ???

La CGT Pénitentiaire a toujours combattu la précarité, elle continuera à le faire !!!

Montreuil, le 27 février 2023.